

Une messe en application du Motu Proprio dans le diocèse de Cambrai

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 20 décembre 2020

Le diocèse de Cambrai est l'un des 5 diocèses de France métropolitaine qui ne disposait d'aucune messe dans la forme extraordinaire en application du Motu Proprio (Les autres diocèse étant Langres, Viviers, Châlons et Amiens). Ce diocèse qui est composé d'une partie du département du Nord (l'autre partie étant le diocèse de Lille) avait pourtant eu une messe traditionnelle célébrée par un prêtre du diocèse jusqu'en 2003 à Château-l'Abbaye.

A partir du 10 janvier, une messe sera célébrée le 2ème dimanche du mois à 11h00 en l'église paroissiale de Carnières (est de Cambrai) par Mgr Denis Lecompte, chancelier du diocèse.

C'est une belle nouvelle pour les fidèles de ce diocèse et des alentours qui attendaient l'application du Motu Proprio depuis des années. Deo gratias !